

Dijon. 8 Février 1900

Mon très cher ami,

J'espère que les appréhensions que
vous a causées la première nouvelle
d'une atteinte d'influenza chez Monsieur
votre père, auront été bientôt dissipées
par de meilleurs messages. J'ai d'autant
plus lieu de le penser, qu'ici, où cette
maladie sévit beaucoup, les effets
en sont généralement fort légers.
Deslandres, que j'ai vu plusieurs fois
cette semaine, ne m'a jamais paru
dans un état qui offrît un semblant
d'inquiétude. Il était retenu chez lui,
enfervé, incapable d'activité sérieuse.

et c'était tout. D'ailleurs il se remet.
De même, notre Doyen, qui a arrêté quelques
jours, a repris ses cours dès hier.

Bien de votre bonne lettre et de
tout ce dont elle m'informe. Je n'écris
pas à Monsieur Canon, parce que je ne
suis pas encore assez avancé dans
la traduction du Code civil allemand
pour poser des questions générales. Je
laisse à son avis à ceux qui, ayant plus
sérieusement abordé leur tâche, en ont
connu les difficultés et ont pu apaiser
les lignes à fin d'accord. — Sans moi,
pres jusqu'au commencement de cette
semaine par les suites de notre dernière
naissance, je n'ai pu que traduire et
annoter deux ou trois articles en suivant
aussi exactement que possible les
instructions déjà arrêtées et dont vous
m'avez fait part. Le résultat de cette

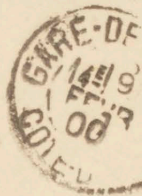
tentative, à peine entamée, serait pour moi
qu'avec la place qui nous est mesurée,
il ne sera pas possible de enrichir la
traduction de annotations nécessaires pour
répondre aux questions qu'un juriste
français se posera certainement en présence
du texte traduit. — Et bien entendu, à part
une question capitale, comme celle du
mariage civil, m'obligeant à faire une
allusion très-rapide aux débats législatifs
(ce qu'autorisent, m'avez-vous écrit, une
résolution proposée par M. le Baron et M. le Comte)
je m'en tiens à la simple explication
de la portée du texte. — Des lois, il faudrait
sacrifier certains éclaircissements très-utiles,
parfois indispensables. Or dans ces cas je
me laisse peu de raison décisive pour abandonner
l'un plutôt que l'autre. Je crois donc que
je m'arrêterai à donner tout le développement
essentiel aux théories, que je tiens pour
importantes, et à me contenter d'une traduction
rendue strictement intelligible pour tout ce qui

me paraître secondaire. Ça - u possible! je
n'en sais rien encore. Mais j'en entends
que le moyen de ne pas apporter un travail
chaque d'un bout à l'autre. Il est
certain que, si j'conservais une proportion
de développements, correspondant à ceux
que j'ai donnés à la théorie de
l'analyse qui forme mon entrée en matière,
j'en aurais de beaucoup la part qui
m'est laissée. Mais j'ai compté la
tenue plus loin des séries de propositions
réglementaires que j'inscrirai purement
et simplement; ce qui fera compensation.

Mais de votre côté on a été peu sage.
je vois que n'avez pas encore répondu
à ces cordiales sollicitations de l'autre
semaine. C'est que, ma femme étant
au lit, j'ai dû à faire peu de mille côtés.
Ça va mieux, tout va bien. Et, sans vouloir
promettre la santé de notre ménage
artificiel j'ai pu dire que les débats en
sont satisfaits.

J'ai lu la petite note mise au courant
de la Revue de Paris. Merci encore!
Belle saison pour vous et les vôtres.
Je vous salue bien affectueusement la vraie.
F. Gerry

7¹¹



Monsieur R. Labille
Professeur à la Faculté de Droit
10 Bis, rue du Pré-aux-clères
Paris.

